

Charente
Etat des lieux
2026



Faciliter l'accès aux soins : l'offre de mobilité en Charente



Réalisé par le DAC 16, en collaboration avec :



Table des matières

1. Le territoire charentais	3
2. La problématique du transport en Charente	4
3. Les solutions existantes	7
Transports sanitaires	8
Transports hors sanitaire	10
4. Les axes d'amélioration	21

1. Le territoire charentais

Démographie

La Charente comprend 353.613 habitants, soit 6% de la population de la Nouvelle-Aquitaine. 1 personne sur 2 vit en zone rurale, et le seuil de pauvreté est supérieur au seuil national (14,8 contre 13,3) et régional.

Le département de la Charente a un indice de vieillissement et une proportion de personnes âgées dans la moyenne régionale, relativement élevée.

Être mobile est un prérequis pour éviter de subir une situation d'isolement, pour accéder aux services publics ou encore pour trouver un emploi. Les freins à la mobilité sont de plusieurs ordres. Ils peuvent être matériels ou financiers (pas de permis, pas de véhicule, faibles revenus), mais peuvent également être le fruit de variables individuelles (non-maitrise de la langue, des savoirs de base, stress incapacitant) et territoriales (absence d'infrastructures de transport).

Les déterminants de la santé désignent tous les facteurs qui influencent l'état de santé de la population, sans nécessairement être des causes directes de problèmes particuliers ou de maladies. Les déterminants de la santé sont associés à quatre champs : les caractéristiques individuelles, les milieux de vie, les systèmes administrés par l'État et ses partenaires (système éducatif, système de santé, aménagement du territoire...) et le contexte global (politique, économique, social...). Compte tenu du caractère multidimensionnel de la santé des individus, il est important pour améliorer l'état de santé d'une population de collaborer avec des partenaires d'autres secteurs d'activités (éducation, emploi, alimentation, logement, transport, environnement, etc.) pour être en mesure d'agir sur celle-ci.¹

	CHARENTE						CHARENTE		
	ANNÉE	EFFECTIF	TAUX	POSITION	TAUX FRANCE HEXAGONALE	TAUX NLE-AQUITAINE	ANNÉE	TAUX VALEUR	TAUX ÉVOLUTION
MOBILITÉ - DÉPLACEMENTS									
106. Proportion d'actifs en emploi résidant à 30 minutes ou plus de leur lieu de travail ¹	2018		15,1	●	26,8*	17,6			
107. Actifs en emploi vivant et travaillant au sein de la même commune ¹	2019	42 588	31,1	●	33,7	34,7	2008	32,9	↘
108. Actifs en emploi vivant et travaillant au sein de la même commune et se déplaçant en voiture ²	2019	26 126	61,3	●	50,8	61,1	2008	59,2	=
109. Ménages en précarité énergétique mobilité quotidienne en voiture ³	2018	27 417	16,8	●	13,8	16,0			

Le tissu social de la personne âgée s'appauvrit en particulier pour ceux qui, par perte de mobilité ou du fait de leur situation précaire, sont « assignés » dans leur secteur

¹ ORS (Juin 2023), Fiches indicateurs, Charente

village ou quartier, voire leur domicile. En vieillissant, les occasions de perdre des relations se multiplient et celles d'en construire d'autres sont moins nombreuses. **La période de 79 à 83 ans qui correspond à l'entrée dans la dépendance, peut coïncider de façon aigüe avec la problématique de l'isolement social.**

On observe ces mêmes disparités territoriales pour l'accessibilité aux services. Moins de 10 % des habitants des bassins de vie du centre du département sont éloignés des équipements du « panier de vie courante » contre 40 % à 50 % des habitants du nord et du sud du département. Cette proportion est légèrement inférieure pour les territoires autour de Confolens et Roumazières-Loubert.

Il existe cependant trois territoires intermédiaires (bassins de vie de Jarnac, de Horte et Tardoire et de Champniers) où moins de 25 % de personnes de plus de 85 ans ont un « panier courant » à moins de 7 minutes.

Si l'on croise ces données concernant le « panier de vie courante » avec l'équipement en voiture, on constate que les plus de 85 ans sont plus isolés et plus dépendants. Quel que soit l'éloignement, les femmes seules de 85 ans ou plus disposent moins souvent d'une voiture que les hommes. En Charente, plus de 40 % des personnes de 85 ans et plus vivent seules. Cet indicateur d'isolement est un peu moins élevé que dans le reste de la France métropolitaine (45 %), mais il ne rend pas compte des fortes disparités internes.

En effet, moins de 10 % des habitants des bassins de vie du centre et de l'ouest du département (aires urbaines d'Angoulême et de Cognac) sont peu éloignés des équipements du « panier de vie courante » contre 40 à 50 % des habitants du nord et du sud, tendance aggravée pour les territoires des secteurs de Confolens et de Roumazières-Loubert. Enfin, il existe trois territoires intermédiaires où moins de 25 % de personnes de plus de 85 ans ont un « panier courant » à moins de 7 minutes de leur domicile.

2. La problématique du transport en Charente

Transports et mobilités

- Les grands axes de communication

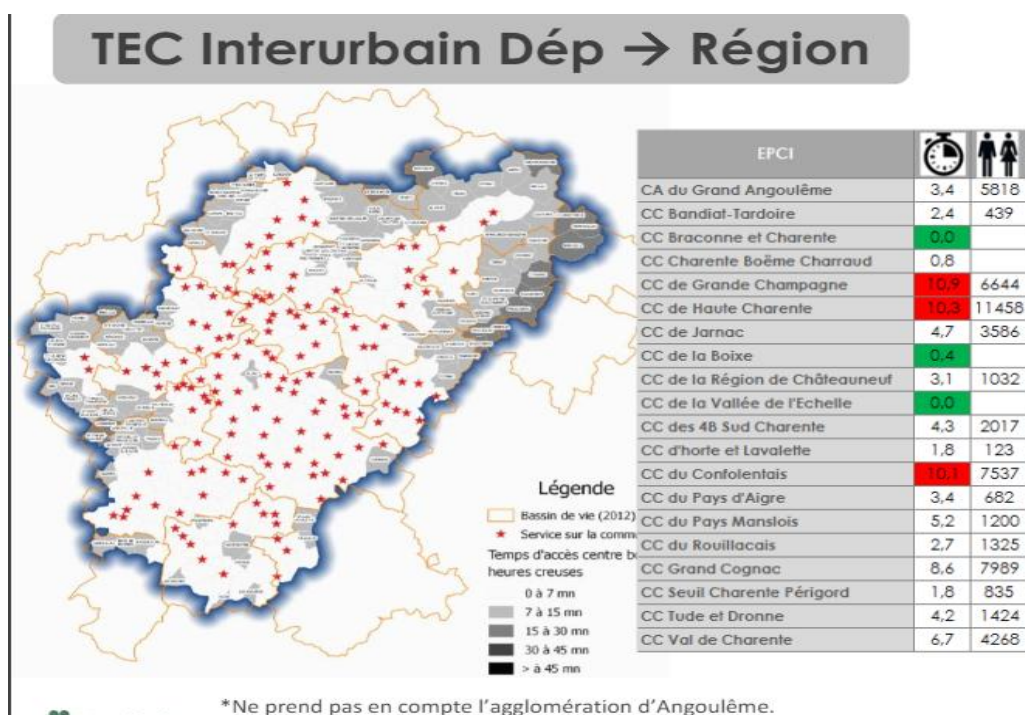
Le département est traversé du Nord au Sud par la RN 10 et d'Est en Ouest par la RN 141. Angoulême constitue le point de convergence de ces axes structurants. Le territoire bénéficie du TGV (ligne Paris Bordeaux) notamment à Angoulême et Ruffec.

De plus, plusieurs fois par jour, les TER desservent depuis Angoulême : -vers le nord en direction de Poitiers, les gares de Luxé et Ruffec ; -vers le sud, en direction de Bordeaux, Chalais et Montmoreau - vers l'ouest, en direction de Saintes et Royan, les gares de Châteauneuf-sur-Charente, Jarnac-Charente et Cognac

- L'offre de service

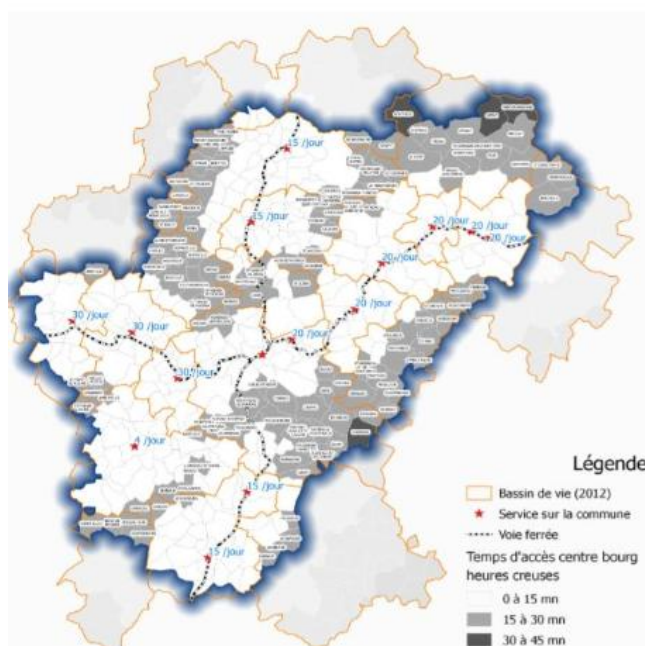
Les temps de trajet pour accéder aux services sont accentués dans les zones interstitielles aux principaux axes de communication. La Charente présente 5 zones d'éloignement aux services de la gammes intermédiaire : 1) au Nord-Ouest, entre Aigre et Rouillac; 2) au Nord, entre Chasseneuil-sur-Bonnieure et Champagne-Mouton 3) À l'est, autour de Montemboeuf 4) À l'est, au sud de Montbron et à l'est d'Angoulême 5) Au sud, entre Montmoreau-Saint-Cybard et Barbezieux-Saint-Hilaire²

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires
Transport interurbains et scolaires	7 min	6 min	50 %*	16 %	114	3	15	Lundi-samedi	45%*
Les lignes TER	15 min	13 min	50 % *	16,7 %	129	3	Entre 10 et 20h	Lundi-dimanche	45%*
Le transport à la demande	7 min						Variable	Variable	
Le co-voiturage	15 min								



² Térítő, Ubar (2016), Diagnostic préalable à l'élaboration du Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public, Synthèse du rapport et présentation des enjeux et pistes d'action

TER Région - SNCF



EPCI		
CA du Grand Angoulême	9,1	
CC Bandiat-Tardoire	8,8	502
CC Braconne et Charente	14,3	2791
CC Charente Boême Charraud	15,0	4764
CC de Grande Champagne	14,1	1608
CC de Haute Charente	10,3	2611
CC de Jarnac	8,4	
CC de la Boixe	13,4	4592
CC de la Région de Châteauneuf	8,5	
CC de la Vallée de l'Echelle	17,7	4563
CC des 48 Sud Charente	12,9	2991
CC d'Orthe et Lavalette	20,1	3908
CC du Confolentais	22,8	10861
CC du Pays d'Aigre	15,3	1517
CC du Pays Manslois	12,3	1630
CC du Rouillacais	18,1	7399
CC Grand Cognac	9,6	516
CC Seuil Charente Périgord	20,4	5854
CC Tude et Dronne	9,6	1535
CC Val de Charente	11,8	1416

Service	Grands constats
Transport interurbains et scolaires	19 lignes, principalement utilisées par des scolaires, convergent vers Angoulême. Une offre renforcée en périurbain avec création de service 'express' et mise en place une tarification accessible et lissée.
Les lignes TER	4 lignes nord-sud et est-ouest, des fréquences variables (de 15 à 30 trains / jr), des horaires plutôt adaptés aux heures de pointe et une desserte faible en heures creuse. Des améliorations et adaptations à prévoir notamment liées à l'arrivée du TGV Paris-Bordeaux sauf sur la ligne Angoulême à Limoges en mauvais état (les temps risquent de s'aggraver).
Le transport à la demande	14 services de TAD organisés à l'initiative des communes et EPCI couvrent 10% des communes. En l'absence de cohérence départementale, ces services restent confidentiels (manque de visibilité), peu utilisés (système de réservation un jour en avance) ne couvrent pas les communes les plus éloignées des autres offres de transport.
Le co-voiturage	Des pratiques qui s'auto-organisent, principalement sur les trajets domicile-travail. Une politique en émergence: le Département recense actuellement les points de regroupements sur les parkings existants avec une volonté départementale de développer un réseau d'aires de covoiturage: 4 sont en projet sur 2016, 2017 un objectif de 30 avait été inscrit dans l'Agenda 21 du Département à échéance 2020.

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Transport interurbains et scolaires	7 min	6 min	50 %	16 %	114	3	15	Lundi-samedi	45%
Les lignes TER	15 min	13 min	50 %	16,7 %	129	3	Entre 10 et 20h	Lundi-dimanche	45%
Le transport à la demande	7 min						Variable	Variable	
Le co-voiturage	15 min								

*Ne prend pas en compte l'agglomération d'Angoulême.

• Services de santé

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Services d'urgence	30 min	21 min	92 %	7,9 %	79	3	112	7j/7	81%
Les maternités	30 min	28 min		18,5 %	179	3	112	7j/7	
Les médecins généralistes	7 min	5 min	86 %	10,9 %	122	1	10	Lundi-samedi	81%

- Les services sociaux

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Les MDS	15 min	12 min	66 %	10,9 %	104		0	5/7	55%
Hébergements PA	15 min	6 min		0,03 %	1		112	7j/7	
Hébergements PH	30 min	12 min		0,03 %	1		112	7j/7	
L'aide à domicile			41 %				20	7j/7	63%

- Education

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Ecoles maternelles	7 min	6 min	86 %	16,9 %	157	3	15	5jrs/7	79%
Ecoles élémentaires	7 min	2 min	88%	1,2 %	18		15	5jrs/7	82%
Les collèges	15 min	9 min	86 %	3,3 %	28		10	5jrs/7	82%
Les lycées	30 min	14 min	81 %	0	0		10	5jrs/7	81%

- Emploi

Service	Gamme	Trajet moyen	Evaluation accessibilité*	Pop. éloignée	Communes éloignées	Zone (s) de déficit	Accessibilité hors heures de bureau	Jours	Evaluation horaires*
Pôle emploi	30 min	21 min	53 %	7,5 %	75	3	11	5jrs/7	48%
Cap emploi	30 min	13 min		0,03 %	1		6	5jrs/7	
Mission locale	30 min	9 min	53 %	0	0		2	5jrs/7	48%

3. Les solutions existantes

Le plan interactif MODALIS :

Disponible au format site internet ou application, MODALIS est une plateforme en ligne munie d'un calculateur d'itinéraires pour les déplacements en Nouvelle-Aquitaine.

<https://modalis.fr/>

Retrouvez les numéros utiles sur la plaquette du Conseil Départemental – Plateforme mobilité insertion :

https://insertion16.lacharente.fr/fileadmin/user_upload/insertion16/2-ESPACE_BENEFICIAIRES/3-ME_DEPLACER/plateforme_mobilite_insertion_080923.pdf

Tous les transports conventionnés (ambulances, taxis, VSL ...) disponibles ici :

<http://annuairesante.ameli.fr/>

Toutes les informations ici :

<https://www.ameli.fr/charente/assure/remboursements/rembourse/frais-transport>

Transports sanitaires

La notion de transport sanitaire fait référence à des déplacements en liens avec des soins. Selon la situation du patient les frais liés aux transports sanitaires peuvent faire l'objet d'un remboursement par la CPAM (Caisse Primaire d'Assurance Maladie).

Les règles pour une prise en charge Sécurité sociale sont :

- L'acheminement jusqu'à un centre de soins ou de diagnostic (Centres Hospitaliers, centre de dialyse, centres d'imagerie...).
- Les règles de transport d'urgence répondent à certaines spécificités.

Le transport sanitaire s'applique sur prescription dans les cas suivants :

- Transports liés à une hospitalisation (complète, partielle, ou ambulatoire), en entrée et/ou sortie.
- Transports liés aux traitements ou examens pour les patients en affection de longue durée (ALD) sous certaines conditions (cf référentiel de prescription de transports de la CPAM).
- Transports liés aux traitements ou examens en rapport avec un accident de travail ou une maladie professionnelle.
- Transports en ambulance, lorsque l'état du patient nécessite d'être allongé ou sous surveillance.
- Transport sanitaire de longue distance (+150 kms/ aller).
- Transport sanitaire en série soit : + de 4 trajets de plus de 50 kms aller/sur une période de deux mois, au titre du même traitement.

Prescription = médecin

- Transport sanitaire = taxi conventionné, VSL ou ambulance.
- Transports d'urgences (SAMU /SDIS ...) avec équipe de soins.

Les frais seront pris en charge uniquement si le transport fait l'objet d'une prescription, celle-ci doit être faite avant le transport, et un accord préalable du médecin conseil de la CPAM peut être nécessaire.

- Référentiel de prescription des transports (arrêté du 23 déc.2006)
- La prise en charge des frais de transports Fiche santé info droits Pratique C.9.3
- Toutes les informations sur <https://www.ameli.fr>

Une franchise médicale est appliquée sur les transports sanitaires (2€ par trajet) avec un plafond journalier de 4€.

En dehors des cas spécifiques cités dans les missions dès lors qu'ils sont prescrits et peuvent bénéficier d'une prise en charge ils le seront comme suit :

- 65% Prise en charge par la sécurité Sociale les autres 35 % seront pris en charge par la mutuelle.

Pour les bénéficiaires de la CMU complémentaire, de l'aide médicale de l'État et les urgences la prise en charge est de 100%.

Pour accéder à un transport sanitaire ou un taxi conventionné, merci de vous rendre sur le site de l'Assurance Maladie.

Transports hors sanitaire

Toutes les solutions sur une carte ici : <https://annuaire.dac-16.fr/> section « Trouver un transport », « Transport hors sanitaire », et en bas de la page à droite : « Accéder aux ressources du département »

Départementaux

- **Le réseau TER**

www.ter.sncf.com/nouvelle-aquitaine/gares/reseau-ter-nouvelle-aquitaine

- **Cars régionaux**

<https://transports.nouvelle-aquitaine.fr/cars-regionaux/reseau-et-horaires/charente>

- **Services d'Aide et d'Accompagnement à Domicile**

Accompagnement par les auxiliaires de vie, autofinancement ou aide financière par le biais de l'APA (Conseil Départemental, GIR 1 à 4) / PCH (MDPH) / CCAS

- **Centres socio-culturels**

Accompagnement aux courses

- **Conseil Départemental**

Chèques Pass'Transport.

Le Département de la Charente met en place le pass'transport autonomie, pour les personnes de **65 ans et plus** vivant sur le territoire charentais, le Département vous offre un chéquier d'une valeur de 60€. Le pass' permet d'accéder aux services de transport à la demande et aux taxis à moindre coût. Le pass'transport autonomie s'utilise auprès de tous les partenaires conventionnés, sur tout le territoire de la Charente.

05 16 09 76 27 (+ de 65 ans, 1 chéquier de 60€/an ou 2 chèquiers/an pour accompagnements en Accueil de Jour)

Retrouvez la liste ici : <https://www.lacharente.fr/vos-besoins/pour-mes-deplacements/se-renseigner-sur-les-transports/>

- **Caisses de retraite complémentaires**

A partir de 75 ans : AGIRC-ARCCO avec le **dispositif Sortir Plus**

- Vous bénéficiez d'un transport accompagné pour tous types de déplacements, à

partir de 75 ans

- Sans condition de ressources
- Vous êtes pris en charge par des professionnels du transport, agréés et fiables

entièrement pris en charge par votre caisse de retraite Agirc-Arrco. Pour en bénéficier, il suffit, dès lors que vous aurez un premier besoin de sortie, d'en

faire la demande par téléphone au **0 971 090 971**  ou d'effectuer une demande de rappel via le site <https://services75ans.agirc-arrco.fr>

Pour bénéficier du Service Sortir Plus, contactez un conseiller au 0 971 090 971 pour faire votre demande.

- **Conseil Départemental et MDPH**

Vous êtes en perte d'autonomie et souhaitez savoir si vous pouvez bénéficier d'une carte mobilité inclusion (CMI) pour faciliter vos déplacements ?

Il existe 3 CMI. La CMI **stationnement** permet de se garer gratuitement. La CMI **priorité** permet d'éviter les files d'attente ou d'avoir une place assise. La CMI **invalidité** vous concerne si vous avez une perte d'autonomie importante : elle offre les mêmes avantages que la CMI priorité avec en plus des réductions dans les transports et des avantages fiscaux notamment.

La CMI (carte mobilité inclusion) donne des avantages aux personnes âgées et aux personnes handicapées en perte d'autonomie. En fonction de votre situation, vous faites la demande de CMI auprès des services du département ou de la MDPH.

La démarche pour déposer une demande de CMI est différente selon votre situation.

Votre situation	Vous demandez l'APA*	Vous bénéficiez déjà de l'APA*	Autres situations
La démarche à réaliser	La demande de CMI se fait en même temps que la demande d'APA*	La demande de CMI se fait auprès de votre département	La demande de CMI se fait auprès de la MDPH**

APA* : Allocation personnalisée d'autonomie

MDPH** : maison départementale des personnes handicapées

Votre perte d'autonomie est évaluée ...	... en GIR 1 ou GIR 2	... en GIR 3, 4, 5 ou 6 ou GIR 4
Décision concernant votre demande de CMI	Votre demande de CMI est accordée automatiquement et de manière définitive par le département	Vous êtes informé par courrier de la décision d'acceptation ou de refus de CMI

- **Wheeliz**

Site dédié à la location de **véhicules adaptés aux personnes à mobilité réduite**, entre particuliers (pas de chauffeur).

Par APF France Handicap.

<https://www.wheeliz.com/fr>

CA Grand Angoulême

- **Carte des bus du Grand Angoulême (STGA)**

<http://www.stga.fr/>

- **MOBIUS**

Transport à la Demande

Ce service de Transport À la Demande vient compléter le réseau de bus sur les communes les plus éloignées du territoire. Il fonctionne uniquement sur réservation.

Pour bénéficier de mon service TAD, je m'inscris : par téléphone en contactant le service mon Transport À la Demande de 9h à 12h30 et de 14h à 17h30 du lundi au vendredi au **05 45 65 25 35**.

Plus d'informations ici : <https://www.stga.fr/content/mon-transport-%C3%A0-la-demande>

Möbius, mon Transport À la Demande adapté

Service réservé aux Personnes à Mobilité Réduite ou en situation de handicap pour faciliter leurs déplacements (hors transports médicalisés).

- Des **réservations d'arrêt à arrêt** sur toutes les lignes du réseau
- Des horaires étendus du **lundi au samedi de 7h à 19 h pour répondre au mieux à vos besoins**
- Un transport au **même prix** que le réseau möbius classique
- Un mode de réservation **simple par téléphone**

L'accès au service est direct pour les personnes :

Bénéficiant d'une **carte mobilité inclusion (CMI)**

- Bénéficiant d'une **carte d'invalidité**

- Bénéficiaire d'une **carte européenne de stationnement**
- Bénéficiaire d'une **carte de priorité**
- Bénéficiaire de l'**Allocation Personnalisée à l'Autonomie** (justifiant du classement GIR 1 à 4)
- Souhaitant un **accès temporaire** au service **n'excédant pas 2 mois** lié à un handicap temporaire, sur présentation d'un certificat médical. Cet accès temporaire sera reconductible 2 fois maximum.

L'accès au service doit être autorisé par le médecin conseil pour :

- **Les personnes ne disposant pas des justificatifs** mentionnés pour un accès direct mais dont l'incapacité ne permet pas d'utiliser le réseau de bus classique.
- **Un questionnaire médical** doit être rempli par le médecin traitant puis soumis pour avis au médecin conseil (dossier confidentiel).

Le service fonctionne du lundi au samedi de 7h à 19h (hors jours fériés).

- Je peux réserver jusqu'à la veille avant 17h par téléphone au 05 45 65 25 35
- Je réserve le vendredi avant 17h pour une course le samedi ou le lundi suivant, et même logique pour les jours fériés
- Je peux réserver plusieurs voyages en une seule fois

Tous les tickets et abonnements sont valables sur ce service.

Plus d'informations ici : <https://www.stga.fr/node/1330>

Les abonnements et tarifs réduits

Les abonnements « 60 ans et + », et « 60 ans et + Zen »

Ils sont octroyés par le CCAS de la commune de résidence aux personnes retraitées à faibles revenus sous certaines conditions de ressources et d'âge. Le montant de l'abonnement à la charge du bénéficiaire dépend de la politique sociale de chaque commune. Renseignement auprès du Centre Communal d'Action Sociale de chaque mairie du GrandAngoulême. Vous pourrez alors choisir entre l'abonnement "60 ans et +" qui vous permet de voyager à toute heure et l'abonnement "60 ans et + Zen" qui vous permet de voyager uniquement en période de faible affluence du lundi au samedi de 8h30 à 11h30, de 13h30 à 16h30 et à partir de 18h30, le dimanche et jours fériés sans restriction.

Plan des lignes de bus

Retrouvez les lignes de bus ici : <https://www.stga.fr/node/17>

- **Titi Floris**

Titi Floris est une société coopérative et participative (SCOP) spécialisée dans le transport et l'accompagnement de personnes en situation de handicap.

Titi Floris assure tout service de transport régulier et occasionnel en véhicules de 5 à 9 places.

Les prises en charge s'effectuent auprès d'enfants, d'adolescents, d'adultes et de personnes âgées.

Certains des véhicules sont adaptés pour accueillir des fauteuils roulants et les services d'accompagnement sont particulièrement adressés aux personnes à autonomie ou mobilité réduite.

- **Transport de personnes à mobilité réduite (TPMR)** : personnes en fauteuil roulant

- **Transport d'élèves en situation de handicap (enfants et adolescents)** : IME, IEM, ITEP, CLIS, ULIS, établissements spécialisés ou ordinaires,

- **Accompagnement d'adultes en situation de handicap** : accueil de jour en MAS, foyer de vie, EHPAD,

- **Accompagnement vers des accueils de jour Alzheimer**, structures dédiées aux personnes âgées désorientées, atteintes notamment de la maladie d'Alzheimer

Plus d'informations ici : <https://www.titi-floris.fr/transport/>

- **CCAS Angoulême**

Retrouvez toutes les aides financières possibles ici : <https://www.angoulême.fr/wp-content/uploads/2023/11/Tableaux-pour-attribution-tarification-sociale-des-transports-de-GrandAngoulême.pdf>

- **MOUVIBUS, la mobilité sur mesure**

Services de transports adaptés aux personnes à mobilité réduite (Grand Angoulême)

Transports individuels ou collectifs, à partir du domicile, pour accéder aux services de soins, administratifs, aux commerces, à l'emploi, à la formation, participer à la vie sociale, culturelle, sportive, touristique.

Conditions d'accès : être âgé.e de 60 ans et plus
Sans critère d'âge pour les personnes en situation de handicap.

Plus d'informations : mouvibus16.contact@gmail.com 05 45 95 74 22

- **MJC Rives de Charente**

Accompagnement aux courses, participation 3€ par sortie

- **Mairie de Saint Yrieix**

Transport en porte à porte pour les seniors - Pour favoriser le maintien à domicile des seniors (à partir de 70 ans) et des personnes en perte d'autonomie, un transport gratuit est planifié en porte à porte.

- Chaque mardi après-midi à destination du club de l'Age d'Or
- Chaque premier mardi après-midi du mois à destination du cimetière.
- Chaque mercredi après-midi à destination du centre-ville (mairie, poste, médiathèque, C.S.C.S. Amicale Laïque, Super U). Ce transport est assuré le matin en juillet et août.

- **Mairie de l'Isle d'Espagnac**

SERVICE DE TRANSPORT POUR LES PERSONNES AGEES ET ISOLEES :

Ce service de transport est destiné aux personnes âgées et isolées de la commune, et se déplace à la demande tous les mardis. Il vous permet de rallier les différents points de la ville (Mairie, Médiathèque, Leclerc, cimetière, médecin, Espace Social Victor Hugo) selon vos besoins. Les horaires de départ et les lieux d'arrivée seront fixés à la demande des usagers. Les réservations s'effectuent auprès de l'Espace Social Victor Hugo au 05 45 68 33 17 ».

- **Mairie de Brie**

Le **transport à la demande** circule les jeudis après-midi. Il vous prend en charge devant votre domicile et vous conduit où vous le souhaitez (Angoulême et sa périphérie). Téléphonez le mardi matin pour vous inscrire **05 45 69 96 89** Indiquez votre nom, adresse et destination.

Le jeudi après-midi, à partir de 13h, nous venons vous chercher chez vous et nous vous conduisons à votre destination. Nous vous raccompagnons ensuite jusqu'à votre domicile.

Le 1^{er} trajet est gratuit.

Tarif : aller et retour : 2,60 € (pour un déplacement sur Brie)
5,20 € (pour un déplacement à l'extérieur de Brie)

Le **Transport à la Demande** est un moyen de transport sécurisant, convivial et économique.

Ce service est assuré par la mairie et existe grâce à un groupe de chauffeurs bénévoles qui assure le transport.

En parallèle à ce service, il existe un réseau de bénévoles qui font les courses pour des personnes qui ne peuvent plus les faire elles-mêmes ou les conduisent à des rendez-vous médicaux.

- **Les garages solidaires**

Les garages solidaires permettent aux personnes aux revenus modestes d'**entretenir ou de réparer leur véhicule à moindre coût**. Les professionnels de ces structures peuvent également apporter des conseils en vue de l'achat d'un véhicule.

L'association Régie Urbaine (ARU) située à Angoulême au 05 45 91 05 73 – contact@aru-angouleme.fr

Les conditions d'adhésion :

- 1) Réalisation d'un devis
- 2) Signature du devis par l'adhérent :
 - Main d'œuvre/heure : 30€
 - Main d'œuvre/heure : 40€
- 3) Réalisation des travaux :
 - (Quotient familial CAF < à 706)

CA Grand Cognac

Transcom

Accessible aux personnes à mobilité réduite possédant une carte d'invalidité à un taux d'au moins 80% ou aux + de 70 ans. **Trans'Porte** : fonctionne du lundi au samedi (hors jours fériés) dans la limite de 2 allers / retours par semaine.

- Carte des bus de Cognac
<https://www.ville-cognac.fr/Transports-en-commun.html>

- Service location de véhicules Cognac
Les services de location solidaire de véhicules permettent **de louer un véhicule à un prix adapté** à la situation financière des personnes bénéficiaires des minima sociaux

pour effectuer des déplacements en relation avec un objectif d'accès à une formation ou à un emploi : entretien de recrutement, trajets domicile travail, inscription à Pôle Emploi, ...

L'association les Quatre Routes (ALQR) située à Cognac au 05 45 82 02 83
– accueil@alqr.fr

- Les garages solidaires

Les garages solidaires permettent aux personnes aux revenus modestes d'**entretenir ou de réparer leur véhicule à moindre coût**. Les professionnels de ces structures peuvent également apporter des conseils en vue de l'achat d'un véhicule.

L'association les Quatre Routes (ALQR) située à Cognac au 05 45 82 02 83
– accueil@alqr.fr

- Les auto-écoles solidaires

Les auto-écoles solidaires sont réservées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui ne peuvent pas accéder aux auto-écoles classiques du secteur marchand du fait de difficultés particulières d'apprentissage (non maîtrise de la langue française, problèmes de concentration,...). Ces auto-écoles proposent **une pédagogie adaptée** aussi bien pour la préparation du code de la route que pour les cours de conduite.

Pour plus d'information, contactez :

L'association Les Quatre Routes (ALQR) présente sur l'ouest et le sud Charente (Cognac, Jarnac, Rouillac et Barbezieux) et à Angoulême au 05 45 82 02 83– accueil@alqr.fr

CdC Villebois-Lavalette

Centre Socioculturel Envol MOSC Mobilité Ouest Sud Charente. Pour les habitants du Sud Charente :

- sans permis de conduire,
- qui ne peuvent assumer financièrement des frais de transport en raison de faibles revenus.

À l'initiative d'un collectif d'associations regroupées au sein de l'association MOSC, **le réseau de transport solidaire** en Sud Charente est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Pour tout déplacement occasionnel : visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, déplacement formation, démarches administratives et sociales, loisirs... Ce service est complémentaire des dispositifs existants.

CdC 4B

Centre Socioculturel Envol MOSC Mobilité Ouest Sud Charente. Pour les habitants du Sud Charente :

- sans permis de conduire,
- qui ne peuvent assumer financièrement des frais de transport en raison de faibles revenus.

À l'initiative d'un collectif d'associations regroupées au sein de l'association MOSC, **le réseau de transport solidaire** en Sud Charente est un service de transport à la demande à vocation sociale et de proximité. Pour tout déplacement occasionnel : visites de courtoisie, courses, rendez-vous médicaux, rendez-vous personnels, déplacement formation, démarches administratives et sociales, loisirs... Ce service est complémentaire des dispositifs existants.

- Services de location de véhicules : Mairie de Coteaux du Blanzacais

Les services de location solidaire de véhicules permettent **de louer un véhicule à un prix adapté** à la situation financière des personnes bénéficiaires des minima sociaux pour effectuer des déplacements en relation avec un objectif d'accès à une formation ou à un emploi : entretien de recrutement, trajets domicile travail, inscription à Pôle Emploi, ...

L'association du temps libre en Blanzacais (ATLEB) à Coteaux du Blanzacais au 05 45 64 10 95 – accueil@atleb.fr

- Les auto-écoles solidaires

Les auto-écoles solidaires sont réservées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui ne peuvent pas accéder aux auto-écoles classiques du secteur marchand du fait de difficultés particulières d'apprentissage (non maîtrise de la langue française, problèmes de concentration,...). Ces auto-écoles proposent **une pédagogie adaptée** aussi bien pour la préparation du code de la route que pour les cours de conduite.

Pour plus d'information, contactez :

L'association Les Quatre Routes (ALQR) présente sur l'ouest et le sud Charente (Cognac, Jarnac, Rouillac et Barbezieux) et à Angoulême au 05 45 82 02 83– accueil@alqr.fr

CdC Charente Limousine

Centre Socioculturel et Sportif Haute Charente. Transport à la demande

Si vous n'avez pas de moyen de locomotion pour vous déplacer sur la commune, le Centre Social Culturel et Sportif de Haute-Charente met à votre disposition un minibus

avec chauffeur pour vous accompagner lors de vos déplacements (rendez-vous médicaux, courses, ...) les mardis et vendredis de 9h00 à 12h00.

Forfait 10 trajets : 16 € + adhésion au CSCS obligatoire (5€)

- Pour plus d'informations contactez le Centre Social au : 05 45 71 18 59
- Service accessible hors vacances scolaires.

Mairie de Confolens. Pour les personnes de 65 ans et + domiciliés à Confolens. Ticket Taxi (taxi à 1 euro, financé par la mairie)

Mairie de Chasseneuil. A tous les adultes résidant à Chasseneuil sans condition de ressources. **Chèques taxis** d'un montant de 50 euros réparti en 5 coupons

CdC Cœur de Charente

- Les auto-écoles solidaires

Les auto-écoles solidaires sont réservées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui ne peuvent pas accéder aux auto-écoles classiques du secteur marchand du fait de difficultés particulières d'apprentissage (non-maîtrise de la langue française, problèmes de concentration, ...). Ces auto-écoles proposent **une pédagogie adaptée** aussi bien pour la préparation du code de la route que pour les cours de conduite.

Emmaüs Ruffec présente sur le nord Charente (Ruffec, Aigre et Confolens) au 05 45 29 03 49 – emmaus@emmaus-ruffec.com

CdC Rouillacais

Jeunes, demandeurs d'emplois, personnes âgées, personnes sans moyen de locomotion. **Mobil 27** – Service de Transport à la Demande

chargeedemission@ccrouillacais.fr 05 45 96 99 46

- Les auto-écoles solidaires

Les auto-écoles solidaires sont réservées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui ne peuvent pas accéder aux auto-écoles classiques du secteur marchand du fait de difficultés particulières d'apprentissage (non maîtrise de la langue française, problèmes de concentration,...). Ces auto-écoles proposent **une pédagogie adaptée** aussi bien pour la préparation du code de la route que pour les cours de conduite.

Pour plus d'information, contactez :

L'association Les Quatre Routes (ALQR) présente sur l'ouest et le sud Charente (Cognac, Jarnac, Rouillac et Barbezieux) et à Angoulême au 05 45 82 02 83– accueil@alqr.fr

CdC Val de Charente

RURABUS – Espace socio-culturel Val de Charente « Chrysalide ». 32 communes du territoire Val de Charente - Quel que soit votre âge ou votre revenu. Transport à la demande : le **Rurabus** vous emmène tous les après-midis du lundi au vendredi. Si vous habitez une des communes du territoire de la CDC Val de Charente, il vous faut être adhérent à la Chrysalide et souscrire à l'activité «RURABUS» (selon vos besoins et dans la limite des places disponibles).

EMMABUS

- Services de location de véhicules

Les services de location solidaire de véhicules permettent **de louer un véhicule à un prix adapté** à la situation financière des personnes bénéficiaires des minima sociaux pour effectuer des déplacements en relation avec un objectif d'accès à une formation ou à un emploi : entretien de recrutement, trajets domicile travail, inscription à Pôle Emploi, ...

Emmaüs Ruffec à Ruffec au 05 45 29 03 49 – emmaus@emmaus-ruffec.com

- Les auto-écoles solidaires

Les auto-écoles solidaires sont réservées aux personnes en situation d'insertion professionnelle qui ne peuvent pas accéder aux auto-écoles classiques du secteur marchand du fait de difficultés particulières d'apprentissage (non maîtrise de la langue française, problèmes de concentration, ...). Ces auto-écoles proposent **une pédagogie adaptée** aussi bien pour la préparation du code de la route que pour les cours de conduite.

Emmaüs Ruffec présente sur le nord Charente (Ruffec, Aigre et Confolens) au 05 45 29 03 49 – emmaus@emmaus-ruffec.com

CdC La Rochefoucauld Porte du Périgord

Commune de La Rochefoucauld-en-Angoumois : minibus au tarif de 2€/trajet pour les habitants, sans restriction d'âge ou de revenus, dans le périmètre de la commune. Réservation par téléphone : 07.81.07.59.86

Auto-école solidaire : en cours de création

Commune de Montbron : service de ticket-taxi pour les personnes de la commune de plus de 65 ans, dans la limite de 10 tickets par mois avec participation financière. Pour plus d'information, se rapprocher du CCAS (Tél : 05 45 63 15 12)

4. Les axes d'amélioration

- Développer les axes de communication pour faire connaître les solutions existantes
- Dans le cadre de la communauté d'innovation Charente, promouvoir des solutions de mobilité innovantes

Si votre mairie propose une offre de TAD et n'est pas recensée, n'hésitez pas à nous contacter !

Pour plus d'information

Retrouvez :

- *Toute notre organisation sur notre site : <https://www.dac-16.fr/>*
- *Les dispositifs (sanitaires, sociaux, médico-sociaux) de la Charente sur l'annuaire : <https://annuaire.dac-16.fr>*

Contactez-nous :

- *Mail : contact@dac-16.fr*
- *Tel : 0 809 109 109*

